

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT DE LA CIRCULATION

CANTON DE LIEVIN

COMMUNE DE VIMY
N° 77/2025

Le Maire de la Commune de VIMY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-3

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-7, R 4118, R 411-25, R 412-30, R 415-6,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté du 9 avril 2021 relatif à la modification de la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures utiles pour garantir la sécurité sur la RD 917,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1^{er} : La circulation de transit des véhicules de 7,5 t et plus est interdite sur la RD 917 commune de VIMY. Les véhicules auxquels s'appliquent cette interdiction devront emprunter la RN 17.

ARTICLE 2 : Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de secours ni les véhicules chargés d'une mission d'un service public.

ARTICLE 3 : Un panneau d'interdiction de transit aux véhicules de 7,5 t et plus sera implanté sur le territoire de la Commune de THELUS au droit du rond-point de la jonction RD 917 et RN 17. Un panneau de type B8 sera implanté aux feux du carrefour, rue des Artilleurs en direction de VIMY ainsi qu'au rond-point à l'entrée de VIMY. Il précisera également l'interdiction de transit aux véhicules de 7,5 t et plus.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place et à la charge de la Commune de VIMY.

ARTICLE 5 : Les dispositions définies à l'article 1 prendront effet le 15 décembre 2025.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire, les services de Gendarmerie ainsi que tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en Mairie et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Major CAILLY, Commandant de la Gendarmerie de VIMY,
- Monsieur le Capitaine DESPLANQUES, Chef de Centre des sapeurs-pompiers d'Avion, 18 avenue Achille Thumerelle, 62210 AVION.



Fait à VIMY, le 08 décembre 2025

Le Maire,

Christian SPRIMONT

AB